



Cinquante-quatrième session

26 octobre 1999

Documents officiels

Original: français

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 13^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 22 octobre 1999, à 10 heures

Présidente: Mme Wensley (Australie)*Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:* M. Mselle**Sommaire**Point 169 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (*suite*)Point 119 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (*suite*)Compte pour le développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 169 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (suite) (A/C.5/54/L.4)

1. **M. Darwish** (Égypte), qui a coordonné les consultations relatives à l'élaboration du projet de résolution A/C.5/54/L.4, invite la Commission à adopter celui-ci sans le mettre aux voix puisqu'il a fait l'objet d'un consensus.
2. **La Présidente** propose que la Commission adopte le projet de résolution A/C.5/54/L.4 sans le mettre aux voix.
3. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.4 est adopté.*
4. **Mme Powles** (Nouvelle-Zélande), s'exprimant également au nom du Canada et de l'Australie, se félicite que le projet de résolution sur le financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental ait été adopté par consensus.
5. **M. Takahara** (Japon) se félicite lui aussi de l'adoption du projet de résolution A/C.5/54/L.4 par consensus, mais regrette qu'il ait fallu deux semaines pour aboutir à ce résultat. Lorsqu'il s'agit de financer une mission particulièrement difficile, comme la Mission des Nations Unies au Timor oriental, tout doit être fait pour que l'Assemblée générale puisse prendre très rapidement les décisions nécessaires.
6. **Mme Shearouse** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays a accueilli avec satisfaction la création de la Mission des Nations Unies au Timor oriental en mai. Tout en déplorant qu'il ait fallu deux semaines pour élaborer le projet de résolution A/C.5/54/L.4, elle appuie vigoureusement le texte adopté, qui donnera au Secrétaire général les ressources dont il a besoin pour les deux premières phases de la Mission et pour la préparation de la troisième phase.

Point 119 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (suite)

Compte pour le développement (suite)
(A/C.5/54/L.7 et L.11/Rev.1)

7. **M. Odaga-Jalomayo** (Ouganda) présente le projet de résolution A/C.5/54/L.11/Rev.1 qui est l'expression du consensus dégagé à l'issue de négociations extrêmement difficiles et prolongées. Il rend hommage aux délégations pour l'esprit de compromis qu'elles ont manifesté et remercie les fonctionnaires du Secrétariat qui ont fait preuve, tout au long du processus, d'un dévouement et d'une compétence exceptionnels. Il recommande à la

Commission d'adopter le projet de résolution A/C.5/54/L.11/Rev.1 sans le mettre aux voix.

8. **M. Barnwell** (Guyana), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie le coordonnateur des efforts qu'il a déployés pour faire en sorte que le projet de résolution A/C.5/54/L.11/Rev.1 reflète les vues de toutes les délégations. Le Groupe des 77 et la Chine retirent le projet de résolution qu'ils ont présenté sous la cote A/C.5/54/L.7, mais se réservent le droit d'expliquer leur position au moment de l'adoption du projet A/C.5/54/L.11/Rev.1 par l'Assemblée générale.
9. **La Présidente** dit que, s'il n'y a pas d'objection, elle considérera que le projet de résolution A/C.5/54/L.7 est retiré par ses auteurs.
10. *Il en est ainsi décidé.*
11. **La Présidente** propose que la Commission adopte le projet de résolution A/C.5/54/L.11/Rev.1 sans le mettre aux voix.
12. *Le projet de résolution A/C.5/54/L.11/Rev.1 est adopté.*
13. **M. Sareva** (Finlande) dit que l'Union européenne se réserve le droit d'expliquer sa position sur la question au moment où l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution.
14. **Mlle Cardoze** (Panama) signale au Secrétariat une modification de caractère purement éditorial à apporter à la version espagnole du projet de résolution.
15. **M. Takahara** (Japon) rappelle que c'est de son pays qu'est partie l'idée de réinvestir dans des activités économiques et sociales novatrices les économies réalisées grâce à des gains de productivité, dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Il se félicite donc de l'adoption du projet de résolution A/C.5/54/L.11/Rev.1, qui prévoit la création d'un compte spécial pluriannuel pouvant financer un vaste éventail de projets. La délégation japonaise attache une grande importance à la durabilité du Compte pour le développement et se félicite que le projet de résolution l'ait assurée en prévoyant que les économies virées au chapitre «Compte pour le développement» constitueront la base des ressources à consacrer à ce chapitre dans les projets de budget-programme ultérieurs. Le compte devra par ailleurs être géré en stricte conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation. La délégation japonaise espère que les mesures d'efficacité seront encore renforcées, de manière transparente, ce qui permettrait de dégager de nouvelles ressources et que les fonds inscrits au compte seront utilisés en temps opportun

de façon à ce que ce nouveau mécanisme donne rapidement des résultats tangibles.

16. **Mme Burgo Rodriguez** (Cuba) précise que sa délégation se réserve le droit d'expliquer sa position sur la question en séance plénière de l'Assemblée générale.

17. **Mme Powles** (Nouvelle-Zélande), s'exprimant également au nom du Canada et de l'Australie, dit qu'en approuvant la création du Compte pour le développement, la Commission a voulu appuyer le programme de réformes du Secrétaire général, en souscrivant à une mesure dont l'objet n'est pas de réduire l'enveloppe budgétaire mais d'inciter les directeurs de programmes et le personnel à rechercher l'efficacité. La réforme de l'Organisation est cruciale pour son avenir. L'adoption d'un système de budgétisation axée sur les résultats constitue à cet égard une autre proposition très importantes que la Commission doit examiner sans attendre.

18. **M. Sulaiman** (République arabe syrienne) signale au Secrétariat une modification de caractère éditorial à apporter à la version arabe du projet de résolution.

19. **M. Sial** (Pakistan) dit que sa délégation se réserve le droit d'expliquer sa position en séance plénière de l'Assemblée générale, lorsque cette dernière adoptera le projet de résolution.

20. **Mme Shearouse** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation s'est associée avec réticence au consensus sur le projet de résolution. Les États-Unis ont toujours appuyé l'idée d'un compte pour le développement, mais déplorent que l'on ait abandonné le projet initial qui consistait à créer un compte financé uniquement par des économies résultant de gains d'efficacité, et non pas un nouveau chapitre du budget alimenté par contributions mises en recouvrement. Les États-Unis ne doutent pas que le compte sera géré conformément aux Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ainsi que le Règlement financier et les règles de gestion financières de l'Organisation, et qu'il sera soumis aux mêmes procédures d'examen et d'approbation que les autres chapitres du budget.

La séance est levée à 10 h 50.